

Une cérémonie pour la remise de la première carte d'électeur à 118 jeunes



C'est un décret qui l'exige: la remise de la carte d'électeur aux nouveaux inscrits sur les listes doit se faire lors d'une cérémonie.

C'est dans la salle des fêtes de l'hôtel de ville que Dominique Bailly, maire, entouré de nombreux adjoints, a remis les cartes d'électeurs à 118 jeunes qui voteront pour la première fois en juin 2009, lors des élections européennes.

Il s'agira de renouveler le parlement européen et de désigner 736 députés (27 états) dont 72 français.

Une cérémonie de citoyenneté a donc été organisée, conformément au décret (décret n° 2007-168 du 8 février 2007 relatif à la cérémonie de citoyenneté pour la remise de la carte électorale, JO du 9 février 2007) qui exige que cette remise de carte d'électeur se fasse lors d'un moment particulier.

Les personnes qui ont atteint l'âge de 18 ans et qui sont de ce fait inscrites pour la première fois sur les listes électorales ont reçu leur carte d'électeur des mains du maire.

Cette cérémonie, qui doit être organisée dans un délai de trois mois à compter du 1er mars de chaque année, ne peut pas être organisée durant la campagne électorale d'une élection concernant tout ou partie du territoire de la commune.

À défaut de remise au cours de cette cérémonie ou lorsque celle-ci n'a pas été organisée, la carte électorale est adressée à la personne concernée. Un « livret du citoyen », récapitulant les principaux droits et devoirs civiques, sera mis à la disposition des maires pour être donné aux jeunes électeurs.

Trente autres jeunes gens viendront bientôt rejoindre le groupe de ces apprentis citoyens, dès qu'ils auront soufflé leurs 18 bougies !